Un voleur multirécidiviste obtient devant les juges la légitime défense

03/01/2015 à 16h27

Drôle de fin de réveillon, pour une famille de la Chaussée de Rouvroy, à Abbeville. Le repas a eu lieu chez un des fils. À 2 heures, le 1er janvier, il est temps de se quitter. Le père met en route le moteur de sa voiture afin de dégivrer le pare-brise et de réchauffer l'habitacle, puis il rentre à la maison. Quelques minutes plus tard, un de ses enfants découvre qu'un homme s'est glissé à la place passager et qu'il fouille dans la boîte à gants.



L'explication qui suit est assez houleuse. Christophe Bertrand, 20 ans, reçoit le premier des coups de poing avant de se rebeller et de frapper à son tour. « J'étais énervé », reconnaît-il à l'audience d'hier vendredi, tout en soutenant qu'il n'est pas vraiment entré dans la voiture et que son seul

but était de demander à être raccompagné chez lui, moyennant 5 € de dédommagement. Une sorte de blablacar à la mode abbevilloise… « Arrêtez de nier, ça ne sert à rien », lui conseille le procureur Françoise Dalle, mais Christophe maintient ses dénégations, entrecoupées de larmes, quand bien même on lui objecte qu'un portefeuille, retrouvé à quelques mètres de la scène de vol, n'a pas pu se retrouver là par hasard…

Le jeune homme, déjà condamné quatre fois, est également poursuivi pour violences sur trois personnes.

En effet, après avoir tenté de s'échapper, **il a fait demi-tour et frappé deux frères ainsi que le père**, soit avec un couvercle de poubelle, soit avec un câble. Le procureur relève que Christophe Bertrand était encore sous bracelet électronique il y a un mois. Le juge d'application des peines demande d'ailleurs qu'une partie de son sursis soit révoquée, tant ce placement sous surveillance électronique s'est mal passé.

Bref, le cas de l'apprenti peintre en bâtiment semble bien mal engagé mais le jugement qui le frappe tient du miracle de Noël : **les juges considèrent qu'il a agi « en état de légitime défense** » et le relaxent donc pour les violences.

Source

Merci à **EH**